

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2610>



Conseil Départemental de rentrée le 11 septembre 2008

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: lundi 25 août 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Prochain Conseil Départemental

jeudi 11 septembre de 14 h 30 à 18 heures

Maison des Syndicats à Chalon/Saône

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu du Conseil National des 9 & 10 septembre.
- Examen des conditions de rentrée 2008 dans les collèges et les lycées ; merci d'apporter tous renseignements utiles sur ce point.
- Perspectives d'action aux plans local et national.
- Vie de la section départementale au premier trimestre.
- Questions diverses.



Nota

- Le Conseil Départemental est, entre les congrès, l'instance où les S1 peuvent se faire entendre, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... **Il est essentiel, pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale, que chaque S1 y soit représenté !**
- Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-delà ; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1.
- **Autorisation d'absence :**
la demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard trois jours avant la réunion soit le 8 septembre : utiliser le modèle ci-joint :